

PREAVIS MUNICIPAL No 04/2019 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

PROJET D'ADHÉSION DE MORRENS À LA DÉCHETTERIE DE PRAZ-FAUCON À CUGY

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Des pourparlers initiaux avaient eu lieu en 2010 suite à la motion de notre Conseiller communal, Monsieur. Daniel Busch, qui demandait à la fin de l'année 2009, d'établir une étude de collaboration avec la commune de Cugy relative à l'opportunité d'utiliser cette future déchetterie par les habitants de Morrens.

Dans sa réponse à ladite motion, dont le Conseil communal a pris acte lors de sa séance de décembre 2010, la Municipalité avait informé de ceci : « Que notre commune ne va pas se rattacher à Cugy pour l'utilisation de sa déchetterie, notamment au vu de la différence de prix trop élevée. Mais tout reste ouvert. Si la salle Davel disparaît, la déchetterie serait vraisemblablement déplacée. Dans ce cas, la Municipalité pourrait changer sa position. Pour les prochaines années, Cugy modifiera peut-être son prix ».

En juin 2017, la Municipalité de Cugy a contacté votre Exécutif dans le but que Morrens réexamine son adhésion à la déchetterie de « Praz-Faucon », mise en fonction en 2011.

Au mois de novembre 2017, le Syndic et le Municipal du dicastère des déchets de Cugy sont venus présenter à votre Exécutif un concept chiffré de mise à disposition de leur déchetterie au bénéfice de notre village. Ils nous ont également informé que ce projet serait proposé à la Municipalité de Bretigny.

Les chiffres présentés démontraient que d'un point de vue purement financier, ce projet pourrait être avantageux pour Morrens uniquement en cas de collaboration de Bretigny.

A fin mars 2018, votre Municipalité a confirmé son intérêt à formaliser un accord dans ce sens par une lettre adressée aux Autorités de Cugy.

Le Conseil général de Bretigny a approuvé le projet d'adhésion en décembre 2018 et donné l'autorisation à sa Municipalité de négocier les conditions régissant son utilisation.

Au niveau technique, une adhésion à la déchetterie de Cugy amènerait l'abandon de notre déchetterie à la Salle Davel ainsi que de la décharge au « Bois-Poury ». Les plus de 700 heures de travail effectuées annuellement par nos deux employés communaux dans ces tâches, seront réparties dans d'autres secteurs d'activités de la commune.

Comme indiqué dans les informations municipales durant la séance de juin 2018, au vu de l'enjeu financier mais également émotionnel de cette intention de collaborer, votre Exécutif a jugé important de soumettre ce projet au vote du Conseil communal. Il faut cependant souligner que la Municipalité aurait été en droit de décider seule puisqu'une convention régissant l'utilisation de la déchetterie de Cugy, sous la forme d'un contrat de droit administratif, devra être signée, et qu'elle est théoriquement de la compétence de l'exécutif.

Afin que les Autorités de Morrens puissent se faire une idée précise de l'installation de « Praz-Faucon », celle-ci a pu être visitée par votre Municipalité en juin 2018, ensuite par la Commission de gestion et le Conseil communal, respectivement en mai et juin 2019.

Situation actuelle à Morrens

La déchetterie de la Salle Davel, route de Cugy 8A, est équipée pour recevoir les déchets usuels ménagers tels que les papiers, le polystyrène expansé, le compost, les verres, la petite ferraille, l'aluminium, les piles électriques, les capsules aluminium de café et les canettes alu ainsi que les habits et tissus. Elle est desservie durant 6 heures par semaine toute l'année le lundi, mercredi et samedi.

La décharge du « Bois-Poury », chemin du Chêne, en lisière de forêt, récolte les déchets végétaux dits verts comme le gazon, la sciure, les tailles de haies, branchages, feuilles, cendres de bois etc. Elle est située à env. 1 km de la Salle Davel. Elle ouvre de mi-mars à mi-novembre durant 4 heures par semaine le mercredi et samedi.

Ces deux installations donnent satisfaction depuis de nombreuses années et sont conformes aux lois qui les régissent.

Situation actuelle à Cugy

Cette déchetterie moderne se situe au lieu-dit de « Praz-Faucon », au chemin du Couchant 2, vers la route des Biolettes, soit à env. 1 km de notre installation de la Salle Davel à Morrens. L'aménagement a une capacité prévue pour 6'000 habitants. Si les trois communes de Cugy, Bretigny et Morrens s'associaient pour l'exploiter, cela concernerait près de 4'800 habitants.

Les points à relever sont ceux-ci :

- Plus de 55 possibilités de tri avec 25 postes de récupération pour les matériaux suivants : sagex, câbles, inox, alu, laiton, cuivre, ferraille, plastique, cartons, bouteilles de lait, médicaments, capsules Nespresso, piles, toners, électroménager, informatique, télévisions, déchets spéciaux, huiles ainsi que tous les déchets végétaux et les encombrants.
- L'ouverture pendant 22h15 par semaine en été et 15h15 en hiver correspond à un accès quotidien sauf dimanche et lundi. Ces horaires pourront être élargis.
- L'accès à l'aide d'une carte magnétique par ménage. Cugy comptabilise env. 30'000 entrées par année.
- Un lieu convivial d'échange de jouets et livres d'occasion à l'intérieur du site.

Divers autres thèmes seront abordés sous la rubrique « Avantages pour Morrens ».

Aspects financiers du projet

La gestion des déchets en 2018 a coûté à notre commune Fr. 137'000.- (hors encaissement des taxes forfaitaires, rétrocession de la taxe au sac et amortissement comptables).

Les comptes 2018, après prélèvement du solde de la réserve pour la gestion de déchets de Fr. 3'400.-, démontrent que seul un montant de plus de Fr. 4'000.- a dû être prélevé sur les impôts pour financer l'ensemble de ces coûts. Le budget 2019, quant à lui, fixe le montant financé par l'impôt à Fr. 7'000.-.

Dans le cas où la Commune de Morrens intégrait la déchetterie de Cugy, le coût prévisionnel refacturé serait de Fr. 91.30 par usager (résident astreint à la taxe sur les déchets) auquel il faudra ajouter la gestion des ordures ménagères et des déchets spéciaux (financés par l'impôt).

Les nouveaux calculs prévisionnels, basés sur 900 usagers, indiquent que les coûts liés à la gestion des déchets devraient rester stables malgré l'adhésion à la déchetterie de Cugy. Une augmentation des coûts d'environ 3% est néanmoins prévisible. Afin de respecter la proportionnalité des taxes déchets payées par les usagers, la taxe forfaitaire restera inchangée et la différence (environ Fr. 11'000.-) devra être prélevée sur les impôts. La part financée par l'impôt reste toutefois faible, puisque plus de 90% des coûts seront encore financés par la taxe (minimum légal : 70%).

En ce qui concerne les traitements répartis (salaires, heures effectuées par nos employés pour ce dicastère), d'env. Fr. 36'000.- et représentant plus de 700 heures en 2018, elles seront d'une part compensées par une diminution des heures complémentaires et, d'autre part, pour la majorité, elles seront absorbées par des travaux réalisés dans d'autres dicastères.

Avantages pour Morrens

- Libération de la surface consacrée à la déchetterie qui sera à disposition pour des projets d'aménagements ou de réfections de la salle Davel
- Infrastructures modernes, propres, sécurisées et complètes
- Personnel professionnel sur site permettant l'accueil et l'aide aux utilisateurs
- Accès routier adéquat par une route goudronnée avec un sens unique de circulation
- Horaires étendus (5 jours sur 7) plus favorables aux personnes qui travaillent
- Augmentation importante des possibilités de tri (55 emplacements)
- Impact écologique par l'opportunité d'un meilleur tri des déchets
- Un seul site pour les déchets ordinaires, les déchets végétaux et les encombrants
- Distance pratiquement identique pour amener les déchets végétaux autant à la décharge du « Bois-Poury » de Morrens qu'à la déchetterie de Cugy
- Solution durable en cas de changement de la législation sur les décharges ayant reçu des autorisations exceptionnelles en zone forêt
- Les encombrants sont acceptés durant toutes les heures d'ouverture à Cugy. La commune peut être sollicitée pour le transport à la déchetterie de Cugy.
- Opportunité politique de renforcer les liens entre communes voisines dans un projet gagnant pour toutes

Bien que les avantages pratiques soient importants, la Municipalité est consciente que le projet comporte quelques désavantages dont une éventuelle augmentation de nos charges et le fait de devoir abandonner la décharge du « Bois-Poury ». Il n'est malheureusement pas envisageable de garder cette installation puisque les frais engendrés par ces déchets compostables ou recyclables entraineraient des coûts supplémentaires à la charge de notre commune. Ceux-ci sont effectivement déjà compris dans le montant facturé par la Commune de Cugy.

Au vu de ces éléments, la Municipalité estime que le projet comporte plus d'atouts et de facilités que de désavantages. Elle considère qu'il est important de saisir l'opportunité de rejoindre la déchetterie de Cugy de même qu'elle ait convaincue que le présent préavis répond à l'intérêt général de la commune et de sa population.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis municipal no 04/2019 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- entendu la commission ad hoc
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- d'autoriser la Municipalité à négocier les conditions régissant l'utilisation de la déchetterie de « Praz-Faucon » à Cugy
- d'adhérer à la déchetterie de Cugy, comme décrit dans le projet ci-dessus impliquant l'abandon de la déchetterie à la salle Davel ainsi que la décharge au « Bois-Poury »

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 21 août 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le syn

Jean-Paul Raemy Valerie Zumbrunnen Villars

C.C. du 7 octobre 2019 Réf. : Municipal Laperrière Morrens, le 22 août 2019